

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**RAPPORT DE STAGE**

**Bibliothèque centrale des universités Lyon 2 - Lyon 3**

**Formalisation de la politique d'acquisition en Lettres**

Valérie Travier  
8<sup>e</sup> promotion

sous la direction de  
Monsieur Charles Micol

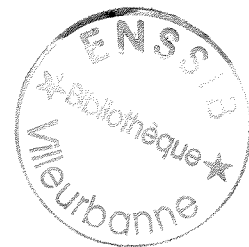
1999

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8158651

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**



**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**RAPPORT DE STAGE**

**Bibliothèque centrale des universités Lyon 2 - Lyon 3**

**Formalisation de la politique d'acquisition en Lettres**

Valérie Travier  
8<sup>e</sup> promotion

sous la direction de  
Monsieur Charles Micol

1999

1999  
DCB ST  
50

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>3</b>
1. <i>Une bibliothèque au statut particulier .....</i>	<i>3</i>
2. <i>Bilan après l'incendie du 12 juin.....</i>	<i>4</i>
2.1. <i>La collection.....</i>	<i>4</i>
2.2. <i>Les locaux .....</i>	<i>6</i>
2.3. <i>Les personnels et l'organisation du travail .....</i>	<i>7</i>
3. <i>Le projet Jaurès .....</i>	<i>8</i>
3.1. <i>Le nouveau statut de la Bibliothèque centrale .....</i>	<i>8</i>
3.2. <i>Les nouveaux bâtiments.....</i>	<i>9</i>
3.3. <i>Les nouvelles missions .....</i>	<i>10</i>
<b>II. INTÉGRATION DANS L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>11</b>
1. <i>Les acquisitions.....</i>	<i>11</i>
1.1. <i>Le travail d'élaboration du schéma d'orientation générale des collections. 11</i>	<i>11</i>
1.2. <i>La préparation des acquisitions.....</i>	<i>12</i>
2. <i>La gestion des dons .....</i>	<i>14</i>
1.1. <i>Organisation du travail.....</i>	<i>14</i>
1.2. <i>Missions particulières .....</i>	<i>16</i>
3. <i>La communication.....</i>	<i>17</i>
2.1. <i>La relation entre les équipes dispersées.....</i>	<i>17</i>
2.2. <i>Coordination entre acquéreurs .....</i>	<i>18</i>
<b>III. DÉFINIR LA POLITIQUE D'ACQUISITION D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE RECHERCHE ET D'ÉTUDE.....</b>	<b>18</b>
1. <i>Etude du contexte documentaire .....</i>	<i>18</i>
2. <i>Les publics .....</i>	<i>18</i>
a. <i>Analyse quantitative .....</i>	<i>18</i>
b. <i>Analyse qualitative .....</i>	<i>19</i>
3. <i>Consultation d'experts.....</i>	<i>20</i>
3.1. <i>Les concepteurs de la politique d'acquisition de la Bibliothèque nationale de France .....</i>	<i>20</i>
3.2. <i>Responsables d'acquisition de bibliothèques d'étude et de recherche (domaine des Lettres).....</i>	<i>20</i>
4. <i>Les principaux documents produits .....</i>	<i>21</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>22</b>
 <b>ANNEXES</b>	
1. <i>Bilan du sinistre .....</i>	<i>II</i>
2. <i>Plans de la nouvelle bibliothèque .....</i>	<i>VII</i>
3. <i>Communiqué du Pôle Universitaire Lyonnais.....</i>	<i>X</i>
4. <i>Evaluation des publics de la bibliothèque d'étude et de recherche .....</i>	<i>XII</i>
5. <i>Enquête sur les besoins du public .....</i>	<i>XIV</i>
6. <i>Grille d'analyse des réponses à l'enquête.....</i>	<i>XVI</i>
7. <i>Budget retenu pour les crédits exceptionnels .....</i>	<i>XVIII</i>
8. <i>Schéma d'orientation générale des collections.....</i>	<i>XXI</i>
9. <i>Grilles de sélection.....</i>	<i>XXVIII</i>

## Introduction

Le stage d'étude est un moment très attendu de la formation de conservateur : horizon dès l'entrée à l'ENSSIB, il devient l'objet de prospections dès le mois de mars. Rencontrer sur le terrain les difficultés et les enjeux du métier de conservateur, apprendre à mener plusieurs tâches simultanément, s'intégrer dans une équipe, comprendre sur le vif les axes donnés par la direction d'un établissement constituent les vrais passages durant lesquels l'aspirant fait l'épreuve de sa motivation à devenir ou non capitaine au long cours ! Aussi, quand après avoir mis au point un sujet de stage à la Bibliothèque centrale, j'appris d'abord la mutation de la personne qui devait me patronner sur un thème, puis l'incendie de la Bibliothèque, j'avoue avoir ressenti une inquiétude qui fut cependant très rapidement remplacée par l'envie de participer à un événement exceptionnel dans la profession : la reconstitution d'une collection. Pendant trois mois, j'allais être au cœur d'une situation dont l'urgence demanderait le goût de l'initiative et une bonne dose d'énergie.

Je remercie ici toutes les personnes qui m'ont fait confiance et m'ont permis de prendre ma part du travail nécessité par l'ampleur de la tâche à accomplir, en premier lieu Monsieur Micol, ainsi que Messieurs Calenge et Proust qui ont bien voulu accepter de me laisser faire ce stage au bénéfice de ma formation malgré l'inconfort de la situation.

## **I. Présentation de l'établissement :**

### *1. Une bibliothèque au statut particulier :*

La Bibliothèque centrale, située au cœur des bâtiments universitaires, 16 quai Claude Bernard, est liée à la création de l'Université de Lyon puisqu'elle est issue de la réunion, en 1896, des différentes bibliothèques de facultés. Cependant, les collections scientifiques quittèrent les quais du Rhône lors de l'installation de l'Université Lyon 1 sur le campus de la Doua à Villeurbanne et dans le VIIIème arrondissement de Lyon pour la médecine en 1969. Puis, fait exceptionnel, une scission interviendra entre les composantes de l'Université lyonnaise et sera à l'origine de deux universités possédant de nombreux champs disciplinaires communs mais parfois antagonistes sur le plan idéologique et gestionnaire.

Suivant la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, les deux universités se dotèrent chacune d'un Service Commun de la Documentation (SCD) et la Bibliothèque centrale reçut tardivement un statut particulier porteur de nombreux conflits : la convention du 13 décembre 1989 signée entre l'Université Claude Bernard (Lyon 1), l'Université Lumière (Lyon 2) et l'Université Jean Moulin (Lyon 3), fixe sous son Titre III les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Bibliothèque centrale. Rattachée à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la gestion du budget d'entretien des infrastructures et leur maintenance, elle est un établissement commun aux deux Services de la Documentation et emploie des personnels rattachés aux universités mais expressément affectés à la Bibliothèque centrale.

Recentrées sur le droit et les lettres, les collections étaient donc accessibles aux étudiants des deux universités, bien que les catalogues des SCD Lyon 2 et Lyon 3 fussent informatisés dans deux systèmes différents<sup>1</sup>, ce qui obligeait les lecteurs à consulter deux postes informatiques. Une mission réalisée par l'Inspection générale des bibliothèques en 1995 devait conclure à l'impossibilité de maintenir une telle organisation. C'est pourquoi la Bibliothèque centrale fut alors placée sous la tutelle directe du Recteur pour une période de trois ans (jusqu'à fin 1999) et dans la

---

<sup>1</sup> (LORIS d'EVER pour Lyon 2 et ADVANCE de GEAC pour Lyon 3, ce qui rendait nécessaire l'utilisation d'un troisième système, en l'occurrence MOBIBOP d'ISL pour gérer les prêts !)

perspective d'un réexamen du statut de l'établissement et de la construction d'un nouveau bâtiment.

Les Universités Lyon 2 et Lyon 3 devaient participer chacune au budget de fonctionnement de la Bibliothèque, à hauteur respectivement de 47 et 53%. Le budget indivis des périodiques s'élevait à 800 000 F mais les collections pâtirent cruellement de cette situation : la faiblesse du budget d'acquisition conduisit à resserrer drastiquement les achats qui se limitaient en fait aux monographies de niveau recherche. En 1998, l'Université Lyon 2 accordait un budget d'acquisition de 580 000 F (dont 100 000 F pour les périodiques) ce qui ne permit d'acquérir que très peu d'ouvrages à titre onéreux en histoire, sciences économiques et politiques, alors qu'on avait acquis 3 500 titres en 1996. En 1999, le budget n'était plus que de 475 000 F !

C'est dans ce contexte, et alors que le nouveau statut prévu par l'accord d'avril 1995 entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Rectorat de l'Académie de Lyon et les Universités Lyon 2 et Lyon 3 n'avait toujours pas été signé, qu'est survenu l'imprévu...

## *2. Bilan après l'incendie du 12 juin :*

Dans la nuit du 11 au 12 juin 1999, un incendie ravagea les bâtiments et les collections. Les causes de ce sinistre n'ont pas été entièrement élucidées, une enquête de police ayant été menée sans résultat pour l'instant, mais il était de notoriété publique que, depuis 100 ans, la Bibliothèque avait investi de manière anarchique un bâtiment vite trop petit pour ses fonctions : les magasins s'étaient progressivement étendus sur 7 étages par la multiplication de demi-étages labyrinthiques. A la consternation de l'été ont succédé dès la rentrée de septembre 1999 des efforts, rendus difficiles par les conditions de travail du personnel, pour faire un bilan de la catastrophe et commencer à reconstituer les collections disparues.

### 2.1. La collection :

Le bilan publié le 24 septembre rappelle l'état des collections avant l'incendie :

livres en mètres linéaires	10 575
livres en nombre de volumes	330 000
périodiques en mètres linéaires	5 438
périodiques en nombre de titres	4 522

L'ensemble représentait environ 450 000 volumes sur lesquels 180 000 ont été sauvés dont le fonds ancien (environ 90 000 volumes), constitué en grande partie d'ouvrages du XIXème siècle (16 500 volumes avant 1810). Les opérations de désinfection (plus de 40 000 volumes) et de lyophilisation (250 livres anciens pour un budget de 150 000F) furent réalisées rapidement, reste à prévoir maintenant un autre budget pour entreprendre de lourds travaux de restauration. Les ouvrages sont stockés en partie dans les silos de la Bibliothèque municipale de Lyon.

La salle de référence, qui contenait les ouvrages de bibliographie et certains grands volumes d'archéologie, n'a pas été touchée ainsi que la petite salle où se trouvaient 15 000 livres en libre accès. Au total, ce sont, dans l'aile nord préservée du feu, 96 000 volumes qui ont été sauvés. Dans les niveaux situés au-dessous des bureaux d'où le feu partit, 37 000 volumes ont échappé au feu mais pas à l'eau. Il s'agit de collections de périodiques anciens pour lesquels des mesures de désinfection ont été prises et qui nécessiteront des opérations de reliure industrielle coûteuses. On a pu récupérer également 10 000 thèses étrangères qui se trouvaient dans des boîtes d'archivage. En revanche, toutes les thèses françaises et toutes les grandes séries savantes sont définitivement perdues puisqu'elles se trouvaient dans le dôme dont l'effondrement a signé l'ampleur de la catastrophe.

2000<sup>n</sup>. Une malheureuse coïncidence a fait que l'ancienne version du système intégré (AB6 de Synorg) devait être mise à jour en juillet : les sauvegardes des fichiers n'ont pas pu être utilisées pour l'instant car l'actualisation du système ne pourra se faire finalement qu'en janvier. Ajouté à la dispersion des livres sauvés, cela explique qu'aucun récolement n'a été possible. Les fichiers manuels quant à eux, gisaient démontés dans l'aile nord du bâtiment et les conditions d'accès aux bâtiments menaçant de s'écrouler ne permirent pas de faire le tour des magasins avant la fin du mois de septembre. De juin à septembre, le personnel fut mobilisé pour des opérations très pénibles d'extraction des livres, de tri, de transfert et de déménagement. J'ai moi-même pu juger de ces difficultés durant un après-midi d'octobre passé à débarrasser une zone restée inaccessible pendant l'été et dans laquelle se trouvaient encore des livres : munis de blouses et de masques, dans une partie obscure d'un magasin dont le toit avait brûlé, les magasiniers effectuaient des tris parmi des ouvrages moisissés, dont certains ne pouvaient plus être ouverts, dans une odeur forte et malsaine.

Dans leur compte rendu de mission du 23 juin, les services de conservation du Centre technique de la Bibliothèque nationale rendent hommage aux mesures efficaces prises par le directeur et par Mme Perrat, conservateur responsable du fonds ancien. Le bilan final est un peu moins lourd que le prévoient les premières estimations mais aboutit au même constat en ce qui concerne la reconstitution des fonds : les ouvrages sauvegardés ne constituent pas, sauf pour ceux de la salle de bibliographie, un fonds de base pour une bibliothèque universitaire dont le projet était d'accroître ses collections en libre accès. En effet, il n'y avait que 5% du fonds en accès libre à la Bibliothèque centrale, encore ces livres étaient-ils souvent usagés, promis en partie à être remplacés progressivement. Les difficultés financières des dernières années avaient conduit la collection à un état de vétusté dont s'indignaient encore les conservateurs les mois précédant le sinistre.

## 2.2. Les locaux :

La destruction des bâtiments centenaires dont la municipalité lyonnaise est propriétaire, a proprement jeté à la rue le personnel de la bibliothèque. Trois salles de cours de l'Université Lyon 2 furent mises à leur disposition. Jusqu'à la mi-octobre, c'est dans ces conditions de fortune que commencèrent à s'organiser les principales activités de la bibliothèque privée de ses collections et, partant, de ses lecteurs. Cependant, le Conseil général du Rhône fit rénover deux étages d'un bâtiment sis au 13 rue Bancel dont il fallut organiser l'ameublement<sup>1</sup>. A la fin du mois d'octobre, les universités purent ainsi compter sur deux salles de lecture, 350 places assises, pour permettre aux étudiants de trouver un lieu de travail. On transféra dans ce bâtiment les collections en libre accès sauvegardées et les numéros des périodiques en cours.

Retrouvant des conditions décentes, mais pas optimales, de travail, le personnel put s'atteler à la constitution d'un nouveau fonds. Mais de nombreux instruments de travail manquaient, ce qui transformait les tâches les plus simples en problèmes insolubles : le réseau ne put être rétabli qu'à la fin du mois de novembre, le système informatique était indisponible, les bureaux n'étaient pas tous équipés de téléphone ou d'ordinateur, enfin les outils de référence pour procéder aux acquisitions se trouvaient dans l'aile nord du

---

<sup>1</sup> Un crédit exceptionnel de 1 500 000 F fut alloué par le Ministère de l'éducation nationale.



bâtiment rendue inaccessible par des opérations de mise en sécurité avant la réouverture de la salle de référence<sup>1</sup>.

### 2.3. Les personnels et l'organisation du travail :

Les personnels, très choqués par l'événement, passèrent par des moments difficiles. Il fallut en effet reconsidérer toute l'organisation du travail. A la veille de l'incendie, l'équipe au complet était composée de 40 personnes dont 34 titulaires. En septembre, en prévision de la réduction des tâches liée à la perte des collections et donc du public, l'équipe avait été resserrée : 14 personnes furent accueillies dans les équipes des deux SCD à titre temporaire. Les moyens humains dont disposait la Bibliothèque centrale se décomposaient en septembre comme suit :

- 1 conservateur général, directeur d'établissement
- 2 administratifs
- 5 conservateurs
- 2 bibliothécaires
- 4 bibliothécaires-adjoints
- 5 magasiniers
- 6 agents contractuels
- 1 agent technique

La dispersion des personnels posa un problème dès que des acquisitions furent lancées car 3 personnes, 1 bibliothécaire et 2 conservateurs, désignées comme acquéreurs dans leur discipline, se trouvaient alors au SCD Lyon 2 à Bron dans des conditions d'isolement incompatibles avec le travail en équipe. Après négociations, ces trois personnes purent réintégrer l'équipe de la rue Bancel en novembre.

Dans un premier temps, le seul service à fonctionner normalement, avec un effectif réduit, fut le Prêt entre bibliothèques. L'organisation du travail reposa sur des tâches partagées entre les opérations d'extraction des ouvrages hors des ruines et la gestion des dons. Les premières activités furent entreprises dès juillet par les équipes de magasiniers sous la direction de M. Micol et de Mme Perrat. Les secondes incombèrent aux conservateurs et aux bibliothécaires. Les dons occasionnèrent dès octobre des permanences par demi-journées à la caserne Sergent Blandan dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Les colis qui commencèrent à arriver régulièrement après l'été

---

<sup>1</sup> cette réouverture fut finalement ajournée.

furent réceptionnés dans un entrepôt et un réfectoire désaffectés. Les ouvrages de retour de désinfection furent également entreposés là, l'accord avec l'administration militaire prévoyant une mise à disposition d'août 1999 à août 2000.

Lors de l'ouverture des salles de consultation rue Bancel, une nouvelle organisation dut être mise en place, le personnel restant ne suffisant plus à assurer des permanences sur tous ces sites éparpillés. Celles de la caserne ne furent plus assurées que le matin, une partie du personnel étant mobilisé par le service public auquel participèrent également les conservateurs et bibliothécaires chargés du travail de sélection et d'acquisition. Le service public en effet, même sans bureau de renseignement bibliographique, fut rendu plus exigeant en raison de la configuration des locaux de la rue Bancel : la surveillance était accrue par l'impossibilité d'installer un portillon antivol à l'entrée des salles et par la confusion entre espace professionnel et espace de lecture, les étudiants étant de plus désorientés par cette bibliothèque où les livres étaient bien rares.

Très rapidement, les crédits exceptionnels alloués par le Ministère de l'éducation nationale jetèrent dans l'action les acquéreurs puisqu'il fallait avant la fin de l'exercice procéder à des acquisitions massives en vue de la constitution de nouvelles collections. 12 personnes, bibliothécaires-adjointes, bibliothécaires et conservateurs se répartirent les domaines<sup>1</sup>. Une réunion hebdomadaire rassembla l'ensemble de l'équipe mais sans que soit nommé un coordonnateur des activités, ce qui nuisit sans doute au démarrage des sélections et au contrôle des dépenses.

La multiplication des tâches, doublée de nombreux problèmes matériels et humains liés à une installation provisoire et précipitée, fut une difficulté supplémentaire au moment où les énergies étaient sollicitées pour faire renaître l'établissement.

### *3. Le projet Jaurès :*

#### 3.1. Le nouveau statut de la Bibliothèque centrale :

Il s'agissait bien en effet de faire repartir la bibliothèque dans un nouveau projet, l'incendie ayant eu pour conséquence de relancer les négociations autour du statut de l'établissement promis à investir la nouvelle bibliothèque du site Jaurès, dite

---

<sup>1</sup> 1 pour les généralités, 2 pour les lettres classiques et modernes (auxquelles je m'adjoignis, étant chargée plus particulièrement de la formalisation de la politique d'acquisition), 2 pour la philosophie et la religion, 2 pour l'histoire, 5 pour chacun des domaines linguistiques représentés dans la future bibliothèque, à savoir l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et l'arabe.

bibliothèque associée à l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay Saint-Cloud (ENS FCL).

Ce projet était né en 1994 : dans l'avenant au contrat de plan Etat-Région concernant « la recherche et l'innovation dans le domaine de l'emploi », il est fait mention d'une « Bibliothèque Interuniversitaire de Recherche en Sciences de l'Homme et de la Société » (18 juillet 1994). Ce projet de déménagement trouva une justification supplémentaire quand, en juillet 1996, fut confirmée la délocalisation de l'Ecole Normale Supérieure Fontenay Saint-Cloud Lettres et la construction d'une bibliothèque associant les fonds de la Bibliothèque centrale à ceux de la bibliothèque de l'ENS. Le concours de maîtrise d'œuvre fut ouvert en décembre 1997 et, après une année d'études, le chantier débuta en février 1999. L'ouverture des établissements associés est fixée à octobre 2000.

Les universités lyonnaises s'engagèrent au mois de janvier 1999 dans un processus qui pourrait aboutir au début 2000 à la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) regroupant sous la tutelle de l'Université Lumière Lyon 2, l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, la Maison de l'Orient Méditerranéen et la Bibliothèque centrale. Cependant d'autres solutions ont été envisagées dont l'idée d'un Etablissement Public Administratif (hiver 1997) et celle, très récente d'un Service Interuniversitaire Commun de la Documentation (SICD).

### 3.2 Les nouveaux bâtiments :

Ce projet prévoyait, outre la construction de l'Ecole Normale avec ses bâtiments d'enseignement, de recherche, d'administration et de production, d'une superficie de 19800 m<sup>2</sup>, d'un restaurant de 1 730m<sup>2</sup>, de 19 logements de chercheurs invités et d'une résidence étudiante de 352 chambres, celle d'une bibliothèque associée de 15 320 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 1,5 million de volumes, le tout étant agrémenté d'un parvis paysager de 7 000 m<sup>2</sup> et desservi par un mail et une station de métro spécialement conçue à cette fin (cf. annexe 2).

L'ambition que révèle cette entreprise de 838 millions de francs est de renforcer l'image universitaire de Lyon qui compte 86 000 étudiants environ dont 12 500 en 3<sup>ème</sup> cycle. Dans le même esprit, la création du Pôle Universitaire Lyonnais (PUL), structure de concertation et de coordination associant les trois universités lyonnaises et les trois Grandes Ecoles relevant de la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la

2 notes ?

Recherche (Ecole Centrale de Lyon, Ecole Normale Supérieure de Fontenay Saint-Cloud Sciences et Institut National des Sciences Appliquées) marquait déjà en 1991 une volonté de promouvoir l'enseignement supérieur lyonnais sur le plan national et international. Plus de 100 laboratoires de recherche sont évalués et soutenus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que par les divers organismes de recherche. Le budget consolidé de la recherche à Lyon approche un milliard de francs<sup>1</sup>.

Cependant, la disparition catastrophique des collections de la « bibliothèque associée » a entamé ce crédit et c'est pourquoi le Ministère de l'Education nationale a, dans une réunion qui s'est tenue le 24 septembre 1999, tenu à réaffirmer financièrement son soutien à la création d'une grande bibliothèque universitaire sur le site choisi.

### 3.3. Les nouvelles missions :

L'objectif du projet sur le plan de la documentation est de « mettre au service de la communauté universitaire une bibliothèque de recherche qui soit une référence tant dans sa conception que par sa couverture exhaustive sur les domaines choisis en commun. »<sup>1</sup>

Dans cette perspective fut mis sur pied un programme informatique ambitieux, intitulé « Voix – Données – Images – Multimédia » (V.D.I.M) visant à doter l'Ecole et la bibliothèque associée d'un système d'information partagé comprenant un système d'information et un système multimédia pour l'enseignement. Outre des fonctionnalités professionnelles, un réseau de cédéroms commun aux deux établissements, un serveur mirroring et un petit vidéoservec, le programme V.D.I.M comprendra un intranet et un atelier de numérisation. C'est en tout 332 postes informatiques (dont 240 places câblées pour les lecteurs) qui sont prévus dans le programme fonctionnel du projet.

Lors de la réunion du 24 septembre à laquelle, outre le sous-directeur des bibliothèques et le Recteur, participaient les présidents des universités lyonnaises et des représentants des enseignants et chercheurs de ces universités, le directeur de la Bibliothèque centrale présenta les missions de la nouvelle bibliothèque. Ce document, intitulé « Orientation générale de la politique documentaire de la Bibliothèque centrale Lyon 2 – Lyon 3 » définit les objectifs documentaires de l'établissement. Selon les vœux des universitaires, il s'agira d'une « bibliothèque d'étude et de recherche » qui viendra compléter l'offre

---

<sup>1</sup> Extrait du cahier des charges sur la réinformatisation de la Bibliothèque centrale, 1996. Document interne.

documentaire sur Lyon, en ayant pour cible un public de chercheurs chevronnés ou débutants, la bibliothèque devant être accessible aux étudiants à partir du 2<sup>ème</sup> cycle. Elle privilégiera le libre accès aux collections et la documentation étrangère en langue originale. Elle proposera un fonds de référence pour la recherche en Lettres, Philosophie et Sciences humaines, la carte documentaire ayant été redéfinie afin d'intégrer les différents établissements lyonnais dans un ensemble cohérent. Elle sera organisée en 3 pôles thématiques (philosophie et disciplines annexes, littératures et langues françaises et étrangères, histoire) ayant chacun une capacité de 28 000 volumes, auxquels s'ajoutent un pôle réservé au fonds ancien d'une capacité de 24 000 volumes, une salle des périodiques permettant de présenter en libre accès l'équivalent de 32 000 volumes et une salle de bibliographie d'une capacité de 7 500 volumes.

La fin du document détaille les objectifs d'acquisition sur 3 ans et les budgets afférents. On considère en effet qu'il faudra 3 ans pour proposer aux lecteurs un fonds de référence correct, qui ne sera pas encore un véritable fonds de recherche.

## II. Intégration dans l'établissement :

*de la stoyan !*

### 1. *Les acquisitions :*

#### 1.1. Le travail d'élaboration du schéma d'orientation générale des collections :

Ce document est le premier sur lequel j'ai travaillé. Dès mon arrivée à la Bibliothèque centrale, M. Micol m'intégra dans une équipe restreinte composée, hormis lui-même, de Florence Degorgue, conservateur spécialisé en histoire et qui arrivait elle aussi dans l'établissement, et de Marc Martinez, conservateur chargé de la réinformatisation. En deux semaines, et dans des conditions que j'ai décrites ci-dessus comme précaires, je tentais de proposer un texte définissant les orientations de la bibliothèque future. Travaillant en collaboration avec M. Micol, je lus avec beaucoup d'attention la charte rédigée par l'Etablissement Public de la Bibliothèque de France (EPBF)<sup>1</sup> et je m'en inspirai largement. Il me semblait que, toutes proportions gardées, le type de bibliothèque qu'il s'agissait de créer entraînait dans la même ligne que le haut-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France défini comme une bibliothèque de recherche et

---

<sup>1</sup>. *Propositions pour une charte documentaire*. Publiées par l'Etablissement Public de la Bibliothèque de France (EPBF), 1993. Classeur photocopié.

d'étude. Mme Tesnière que je rencontrai et qui fut l'une des rédactrices principales de cette Charte des collections de 1993 me confirma dans cette vision. Les ratios furent calculés en comité restreint : inspirés de ceux que l'EPBF avaient pu projeter à partir des études faites auprès des publics de chercheurs et d'après la production éditoriale, ils furent corrigés d'après les informations concernant le public spécifique de Lyon que nous pûmes rassembler en aussi peu de temps. Parallèlement, je lançai une enquête auprès des chercheurs afin d'affiner nos informations et nous commençâmes, Florence Degorgue et moi, des visites systématiques des bibliothèques formant le contexte documentaire.

Les crédits exceptionnels une fois attribués par le Ministère, des critères de sélection furent établis que je présentai aux responsables d'acquisition.

### 1.2. La préparation des acquisitions :

M. Micol me confia la réflexion sur la répartition du budget. Mme Lagnau, bibliothécaire chargée des acquisitions en Lettres, m'apporta une aide précieuse dans l'élaboration des différentes propositions de répartition du budget d'urgence. La première proposition considérait qu'il était temps de commencer sans tarder à acquérir de la documentation électronique avec l'objectif de compléter les ouvrages qui avaient été sauvés en salle de référence. Les premiers entretiens que j'eus avec des chercheurs confirmaient cette attente et M. Puech, vice-président chargé de la Recherche et de la documentation à l'Université Lyon 2, avançait un projet de numérisation des thèses qui pouvait s'étendre à la reconstitution des fonds perdus. Il semblait donc important de se placer sur le terrain de la documentation électronique et de commencer à faire un inventaire des besoins et des complémentarités entre les différents supports sur le marché. Cependant, de nombreuses inconnues concernant la politique désirée par l'E.N.S en la matière mirent un frein à ces perspectives. Aucune option commune n'ayant été envisagée sur le contenu du réseau commun de cédéroms dans le programme V.D.I.M, il fut décidé de surseoir à toute sélection.

Une fois définis les objectifs budgétaires à court terme, je proposai une grille commune d'aide à la sélection qui fut approuvée par le directeur de la Bibliothèque. L'idée était de fournir un document qui permit aux 12 acquéreurs, travaillant je le répète, sur des sites différents, d'utiliser les mêmes critères de sélection. Les polémiques étaient alors encore vives sur les priorités à accorder à tel ou tel type d'ouvrages, les habitudes de ce genre

de sélection n'étant pas encore prises, les difficultés financières passées ayant transformé toute sélection en exercice de mortification. C'est à un changement dans les pratiques qu'étaient invités les sélectionneurs afin de ne pas réengager les mêmes discussions sur chaque titre choisi.

Les avantages de la formalisation sont multiples : elle permet d'explicitier des critères de sélection, ce qui rompt avec les pratiques habituelles de sélection intuitive. Or l'intuition ne se communique pas et nuit au travail d'équipe surtout si celle-ci est nombreuse. La formalisation conduit à mettre un terme pour un temps aux discussions de fond qui, si elles sont très nourissantes dans une phase d'étude, deviennent envahissantes et antiproductives dans une situation d'urgence. Formaliser ne signifie pas que l'on fixe des règles une fois pour toutes : c'est le reflet de la réflexion à un moment donné. La formalisation permet de prendre de la distance par rapport aux activités proprement dites. Dans le cas où il n'y a pas de coordonnateur des acquisitions, c'est le seul moyen pour limiter l'éparpillement des critères selon les visées subjectives de chacun. Enfin, et c'est un argument dont le personnel est moins conscient que le directeur ou toute personne appelée à justifier ses décisions devant des instances de tutelle, la formalisation permet de rendre compte des options prises, ce qui était extrêmement sensible dans la situation présente : l'attribution de crédits exceptionnels est soumise à des dépenses maîtrisées qui doivent pouvoir être légitimées à tout moment. La formalisation des critères de sélection participe de la responsabilisation budgétaire.

On oppose souvent aux efforts de formalisation l'idée que, avec ou sans, on achète les mêmes choses. Outre que ce n'est pas si évident (ah ! ces suites et collections pour lesquelles on se demande bien pourquoi on s'y est abonné dix ans plus tôt !), on peut répondre au contraire que, si on conduit ce processus de formalisation jusqu'au bout, on sait effectivement pourquoi on achète tel ou tel ouvrage, que la sélection n'est plus affaire de personne mais de fonction et que la justification des sélections entre dans les discours que le professionnel peut tenir devant sa tutelle et devant ses lecteurs, ce qui est essentiel. Il va sans dire qu'il faut du temps pour faire accepter complètement ce mode de travail, mais il n'est pas inutile d'en faire germer l'idée qui séduit au moins les esprits formalistes. Dans le cas présent des acquisitions urgentes à la Bibliothèque centrale, certains acquéreurs intégrèrent cette grille commune, d'autres l'utilisèrent

« formellement » ! c'est-à-dire sans en tenir vraiment compte, enfin de nouveaux problèmes matériels obligèrent à imaginer une autre grille non pas seulement destinée au travail de sélection mais qui pourrait être directement envoyée aux fournisseurs, car le module d'acquisition s'avéra indisponible jusqu'à la fin du mois de janvier. Je participai également à cette mise en forme et à son installation sur les postes de tous les acquéreurs.

Dans l'équipe des acquéreurs en Littérature française, nous nous répartîmes la tâche à 3. Les acquisitions en lettres classiques et en littérature médiévale m'échurent.

Pour la littérature classique, je procédai comme suit :

1. vérification de la couverture des auteurs grecs et latins dans la Collection des Universités de France entre les livres sauvés et les dons.
2. collecte des bibliographies des enseignants-chercheurs, les latinistes ayant été particulièrement touchés par la destruction des collections de la Bibliothèque centrale, les hellénistes ayant un recours plus systématique auprès de la Maison de l'Orient Méditerranéen.
3. vérification des auteurs en commun avec le corpus de philosophie. Partage des acquisitions entre l'acquéreur de philosophie et l'acquéreur de lettres à expliciter.
4. complémentarité avec la bibliothèque Arts et Lettres (Lyon 2), couvrant les programmes d'agrégation et une partie de la recherche.

Pour la littérature médiévale, je travaillai sur des bibliographies et sur les corpus en libre accès à la Bibliothèque nationale de France afin d'établir une liste de 150 auteurs et textes à acheter en priorité. Je soumis cette liste et les principes d'acquisition choisis à plusieurs médiévistes des deux universités afin de la resserrer sur les besoins immédiats de la recherche. Je rédigeai également des fiches de sélection listant les problèmes posés et les réponses que j'y avais momentanément apportées afin que le travail puisse être poursuivi par d'autres.

## 2. *La gestion des dons :*

### 2.1. Organisation du travail :

Tout de suite après l'incendie, les présidents des universités lyonnaises avaient lancé des appels à la générosité du public en recommandant de ne décevoir aucune bonne



volonté<sup>1</sup>. Kathy Porte, la responsable de la communication mit donc sur le web de Lyon 2 des listes de collections, de périodiques et de domaines afin de préciser les besoins de la bibliothèque. Il s'avéra assez vite que cette méthode de reconstitution des fonds était assez lourde à assumer et difficile à coordonner. Il incombait au personnel de la Bibliothèque centrale de gérer les propositions de dons hexagonales, le courrier international étant traité par un service proche de la présidence de l'Université Lyon 2.

Mme Malagola, bibliothécaire, est la responsable de l'opération « Reconstituer le fonds de la Bibliothèque centrale », c'est elle qui gère les propositions de dons. Elle reçoit courriers et communications téléphoniques, réunit les responsables d'acquisition et leur distribue les listes de propositions pour sélection. Ce travail a coûté beaucoup trop d'énergie, les universités n'ayant a priori pas prévu sur quel budget la bibliothèque pourrait prendre à sa charge l'acheminement des dons proposés ! Un accord avec la Poste permet de trouver une solution pour tous les donateurs parisiens au moment où, après les dons des particuliers, c'était surtout les institutions qui proposaient des ouvrages. Dans la région Rhône-Alpes, plusieurs déplacements furent programmés, en particulier à Lyon et à Grenoble. Les dons étaient reçus à la caserne Sergent Blandan où je fis quelques permanences. Les livres arrivés étaient immédiatement indexés en Dewey et équipés dans la perspective d'être catalogués pour constituer le fonds en libre accès de la nouvelle bibliothèque. Lors de mes permanences à Blandan, j'ai constitué des listes sur portable de ces dons afin de ne pas acquérir de doubles lors des premières acquisitions, alors que les livres ne seraient pas encore accessibles sur catalogue.

Le second problème fut la répartition des ouvrages entre les différents SCD. En effet, la carte documentaire ayant été redéfinie, de nombreux ouvrages ne feraient plus partie des collections de la nouvelle bibliothèque, il fallait donc que les responsables des SCD se déplacent pour prendre possession des dons d'ouvrages de sciences économiques, de droit, de sciences de l'éducation et de tout ce qui concernait le premier cycle. Une réunion eut lieu le 27 octobre en présence de M. Micol, de Mme Tinland, directrice du SCD Lyon 2 et des principaux responsables d'acquisition des deux SCD. La discussion fut âpre en raison du doublement de nombreux cursus sur les deux universités. Il fut décidé que les principes de la carte documentaire seraient respectés pour déterminer des priorités. Les acquéreurs se rendraient les mardis matins à la caserne, choisiraient en

---

<sup>1</sup> cf. Annexe 3.

respectant les préséances précédemment définies les ouvrages qui les intéressaient et, après vérification dans leur catalogue, viendraient chercher les livres. Une gommette de couleur différente pour chacun des SCD serait apposée sur les livres qui ne seraient pas choisis afin que l'autre SCD puisse se servir.

## 2.2. Missions particulières :

En dehors de la sélection et du travail de gestion des dons expliqués ci-dessus, je participai à des missions particulières liées à ce chapitre :

- Déplacement à la Bibliothèque du Saulchoir (Paris) : tri sur rayons de doubles mis à la disposition de la Bibliothèque centrale.
- Négociation avec la Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm : je me rendis à deux reprises rue d'Ulm pour négocier avec M. Petitmengin, sous-directeur de l'Ecole, les conditions dans lesquelles l'E.N.S pourrait donner des collections de périodiques, parfois anciens, et des doubles. Je définis des critères de sélection de ces périodiques : dans un premier temps on convint de choisir des collections complètes ou importantes et de laisser pour plus tard le problème de la reconstitution de parties manquantes, et je fis les vérifications qui s'imposaient puisque l'E.N.S Fontenay proposait également de mettre ses collections de périodiques en commun avec celles de la Bibliothèque centrale. Je fis parvenir aux acquéreurs de la Bibliothèque centrale les listes de doubles que l'E.N.S fait circuler dans son circuit d'échange qui compte plus de 300 établissements à travers l'Europe. La collaboration ainsi initiée continuera et pourra même trouver d'autres chantiers : des collections importantes de dons sont à trier rue d'Ulm mais nécessiteraient du personnel spécifique...ou un autre stage !
- La Voltaire Foundation : M. Pierre Rétat, professeur émérite et responsable du Centre d'Etudes du XVIIIème siècle à l'Université Lyon 3, s'est proposé de servir d'intermédiaire auprès du directeur de la Voltaire Foundation qui édite, à Oxford, des textes fondamentaux de la France des Lumières. Correspondante de M. Rétat, je me suis chargée des courriers adressés au directeur de la Voltaire Foundation afin de concrétiser les très généreuses propositions de cette institution, qui posaient cependant certains problèmes budgétaires. En effet, la réglementation des marchés ne permet pas à un établissement public de profiter de réductions supérieures à celles qui sont fixées par le marché. C'était le cas pour une partie des dons de la

Quelle édition ?

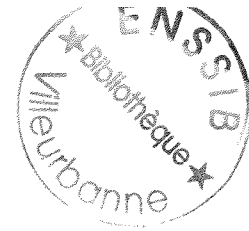
Voltaire Foundation. Ce problème sera évoqué lors de la réunion de l'Association des Amis de la Bibliothèque créée à l'instigation des universités lyonnaises sous la présidence de Roger Chartier afin de collecter des dons en argent pour acheter des ouvrages.

- Je me suis rendue deux fois à la Bibliothèque nationale et en ai ramené des informations concernant des dons éventuels de la BNF et leur organisation. Il a été décidé dans ce cas de trier sur étagères des ouvrages mis à la disposition de la Bibliothèque centrale lorsque tous les départements auraient apporté leur contribution. J'ai également pris contact avec la Bibliothèque de la Sorbonne et avec la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
- J'ai assisté à la réunion du 22 octobre 1999 qui a eu lieu 115, boulevard Saint-Germain, au siège du Syndicat National de l'Édition. L'objet de cette réunion était la proposition du SNE de demander à ses membres de consentir un geste de générosité important. A la suite de cette négociation, je fus chargée de repérer les collections de niveau recherche dans le domaine des Lettres et des Langues afin de composer des listes d'éditeurs et de collections qui seraient discutées par le Comité de pilotage des Universités (composé de 3 chercheurs par Université et de 3 représentants de la Bibliothèque centrale) avant d'être envoyées aux éditeurs. Cette opération de large envergure, portant sur des propositions de remises hors marché importantes dans l'objectif de reconstituer une partie des fonds perdus, était délicate à mener à cause des informations partielles concernant les membres effectifs du SNE et du travail ainsi morcelé entre les différents membres du Comité de pilotage qui ne travaillèrent pas ensemble. Le travail de base de repérage des collections de séries savantes qui faisaient partie des fonds de la Bibliothèque sinistrée avait été fait dès septembre 1999, il fallait cependant amender cette liste et la compléter au mieux, puisque c'est elle qui déterminerait l'extension des propositions de dons et de remises.

### 3. La communication :

#### 3.1. Les relations entre les équipes dispersées :

Au moment où la phase active du travail d'acquisition commençait, j'ai servi de lien entre le site des Quais et celui de Bron sur lequel travaillaient 6 personnes dont 3 responsables d'acquisition. En particulier, j'ai mis au point avec Mme Paut, responsable



des acquisitions pour le chapitre des généralités, une grille spécifique d'aide à la sélection. J'ai transmis aussi les documents indispensables au travail de sélection et j'ai accueilli cette équipe lorsqu'elle pouvait se rendre sur le site de Lyon.

### 3.2. Coordination entre acquéreurs :

Outre le travail de formalisation qui m'a conduit à recueillir les pratiques du plus grand nombre et à faire circuler les informations entre les personnels, j'ai aussi mis en relation, par l'intermédiaire de visites assez régulières, la Bibliothèque centrale avec d'autres responsables de bibliothèques à la MOM, au SCD Lyon 2 et surtout à la bibliothèque Arts et Lettres dont les acquisitions couvrent des domaines similaires (préparation aux concours littéraires et recherche). Avec la responsable de la bibliothèque, Mme Bourgeois, une coopération active a pu se mettre en place : échange de bibliographies, répartition de certaines acquisitions, informations sur les modalités d'acquisition. J'ai fait de nombreux déplacements dans les facultés et auprès des enseignants pour donner des informations précises sur la situation, très mouvante dans cette période, de la Bibliothèque centrale.

### **III. Définir la politique d'acquisition d'une bibliothèque de recherche et d'étude :**

Ma mission essentielle était de proposer des orientations formelles pour la politique documentaire de la bibliothèque telle qu'elle était définie dans le schéma d'orientation générale des collections proposé le 24 septembre 1999.

#### *1. Etude du contexte documentaire :*

J'ai tenté d'établir une cartographie des ressources documentaires en lettres afin de bien situer la Bibliothèque centrale dans cet environnement. Les informations sont cependant parfois partielles car difficiles d'accès. On trouvera cette cartographie dans le mémoire qui accompagne ce rapport.

#### *2. Les publics :*

a. Analyse quantitative : le détail des chiffres se trouve en annexe 4.

Les publics visés représentent 7292 lecteurs potentiels sans compter les publics extérieurs (2103 en 1997 avec les lecteurs de droit et d'économie). Il faut souligner le

nombre de chercheurs étrangers qui sont susceptibles de fréquenter une bibliothèque de recherche.

Selon Jean-Philippe Lachenaud<sup>1</sup>, les étudiants sont 60 à 65% à fréquenter les bibliothèques universitaires<sup>2</sup>. On pourrait alors compter sur 4300 à 6000 lecteurs réels pour la bibliothèque du site Jaurès.

Ce nombre est inférieur au public effectif de 1998, rappelons que les collections de droit et de sciences économiques drainaient de nombreux étudiants qui se dirigeront désormais vers les SCD et les bibliothèques de facultés.

#### b. Analyse qualitative :

J'ai effectué une enquête auprès du public potentiel des chercheurs. J'ai privilégié l'entretien car les objectifs étaient multiples, il s'agissait en effet de :

- prendre contact avec des personnes prêtes à collaborer avec le personnel de la bibliothèque
- collecter des bibliographies
- faire une enquête sur les pratiques

J'ai utilisé toutes les opportunités pour rencontrer des universitaires et des étudiants (en salle de consultation rue Bancel par exemple) et j'ai essayé d'entrer en contact avec eux non comme « enquêtrice » mais dans l'idée de solliciter des avis d'experts. J'ai pu ainsi constituer à l'intention du personnel de la Bibliothèque centrale, un référentiel des enseignants-chercheurs prêts à collaborer dans la durée à la constitution des collections. J'ai envoyé au départ 120 lettres contenant le questionnaire donné en annexe. J'ai obtenu 20 réponses et je me suis entretenue avec 13 chercheurs. J'ai analysé les réponses dans une grille que j'ai multipliée par niveau de recherche<sup>3</sup>. J'ai déterminé quatre niveaux : doctorants, maîtres de conférence en début de carrière, maîtres de conférence en poste depuis plus longtemps et professeurs. Les besoins sont en effet différents selon l'état d'avancée de la recherche.

---

<sup>1</sup> Lachenaud, Jean-Philippe. Bibliothèques universitaires : le temps des mutations : rapport d'information 59-commission des finances. [en ligne]. Paris : Sénat, 1998. [réf. du 24/07/99]. Disponible sur World Wide Web : [http://www.senat.fr/rap/r98-059\\_mono.html#toc](http://www.senat.fr/rap/r98-059_mono.html#toc)

<sup>2</sup> Ce pourcentage ne prend pas en compte les niveaux d'étude. Aucune estimation n'est disponible pour les élèves de l'École normale supérieure, il est vraisemblable qu'ils sont très assidus à la bibliothèque.

<sup>3</sup> cf. Annexe 6.

Cette grille est évolutive et appelle à être complétée lors de chaque rencontre avec des chercheurs. On trouvera un commentaire détaillé des pratiques des chercheurs dans le mémoire qui accompagne ce rapport.

### 3. Consultation d'experts :

#### 3.1. Les concepteurs de la politique d'acquisition de la Bibliothèque nationale de France :

Toutes proportions gardées, le projet d'ouvrir une nouvelle bibliothèque de recherche et d'étude offrant en libre accès une collection importante ressemblait au pari lancé par les créateurs de la nouvelle Bibliothèque de France. La Charte des collections de 1993/94 était une source importante d'informations. Mme Valérie Tesnière, qui a rédigé une partie importante de ce document au titre de responsable de la constitution des collections en libre accès, accepta d'apporter ses conseils au projet général de la bibliothèque lyonnaise et fournit la liste exhaustive des cédéroms de la BNF.

Mme Jouguelet et M. Béguet, responsables actuels de la politique documentaire, me fournirent de leur côté des documents internes importants permettant de profiter de l'expérience, maintenant en phase d'évaluation, de la nouvelle Bibliothèque nationale (dossier d'évaluation de la politique documentaire, corpus des auteurs et des cotes BNF, cédérom des acquisitions en libre accès de la BNF).

#### 3.2. Responsables d'acquisition de bibliothèques d'étude et de recherche (domaine des Lettres) :

- Entretien avec M. Petitmengin, sous-directeur de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm et responsable des acquisitions de la bibliothèque des Lettres et Sciences humaines. Cette bibliothèque est considérée comme une bibliothèque de recherche de référence pour les études littéraires<sup>1</sup>.
- Entretien avec M. Van Dooren, directeur de la Bibliothèque de la Sorbonne à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque du Centre Malesherbes.
- Entretien avec Mme Pouliquen, responsable du service des acquisitions de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

---

<sup>1</sup> Garden, Maurice. Les bibliothèques de recherche. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, T. 41, n°2, p.21.

4. *Les principaux documents produits :*

4.1. Le schéma d'orientation générale des collections (annexe 8)

4.2. Les grilles d'analyse des besoins du public (annexes 5 et 6)

4.3. Le référentiel des chercheurs-ressources

4.4. Les grilles de sélection (annexe 9)

4.5. Corpus et fiche d'explicitation des critères de sélection pour la littérature médiévale.

## Conclusion

Les trois mois passés à la Bibliothèque centrale n'ont bien sûr pas été suffisants pour mener à bien les nombreux chantiers entrepris. Cependant, j'ai eu à cœur de laisser des documents de travail propres à être directement utilisés par les conservateurs chargés de la poursuite des acquisitions. J'ai rencontré plusieurs professionnels qui m'ont dit combien les ruptures de continuité dans les actions entreprises étaient fréquentes et dommageables dans les bibliothèques...

Les perspectives de travail sont très intéressantes à la Bibliothèque centrale : la constitution de corpus, comme je l'ai réalisée pour la littérature médiévale, devrait être continuée pour les autres champs d'étude afin de maîtriser les acquisitions et la cohérence du fonds, des formalisations doivent également être faites pour tous les secteurs à la marge des grands domaines disciplinaires (la linguistique par exemple), des pratiques d'acquisitions concertées doivent être élaborées pour prendre en compte l'interdisciplinarité de la recherche qui n'est pas reflétée par les corpus d'auteurs (couverture des études de philologie grecque sur des philosophes de l'Antiquité par exemple, ou des historiens du Moyen-Âge dans la double perspective de recherches historiques et littéraires). Enfin, il faut répéter la nécessité d'organiser des formes de collaboration active avec les universitaires car rien ne remplace les avis d'experts. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes : les entretiens sont passionnants, certains sont prêts aussi à renvoyer des listes d'acquisitions annotées, la messagerie peut être un moyen, sous-utilisé actuellement, pour communiquer facilement avec les chercheurs.

Les réflexions entreprises ont montré les enjeux du défi ainsi lancé à l'équipe de la Bibliothèque centrale : la constitution d'un fonds de référence et de recherche sollicite les compétences et l'intérêt de chacun pour la recherche universitaire. Elle passe par une connaissance intellectuelle des sujets de recherche et ne peut se contenter d'enregistrer des prescriptions éparées. Il faut pouvoir se dégager de l'urgence des tâches quotidiennes à effectuer pour assurer la poursuite d'une réflexion sérieuse et donc la maîtrise des acquisitions entreprises. Il serait sans doute utile qu'un des conservateurs prenne en charge cette mission d'évaluation et de coordination afin de ne pas confondre urgence et précipitation. De plus, il sera bientôt nécessaire de faire le point de



l'inventaire des besoins en terme de numérisation des documents irremplaçables. Il faudra sans doute envisager aussi, comme cela a été le cas à la Bibliothèque nationale, d'organiser un service d'acquisition par le marché de l'antiquariat, non seulement pour reconstituer des collections de périodiques, mais pour compléter les corpus de textes qui, sinon, resteront insatisfaisants pour les chercheurs.

Les acquisitions ne sont qu'un des aspects de la viabilité du projet de nouvelle bibliothèque, les nouveaux services à proposer aux lecteurs font également partie des projets à réaliser. De ce point de vue, la sélection des ouvrages peut déboucher sur des formes de service et de collaboration avec les enseignants très utiles : élaboration de bibliographies sélectives, recherches de nouveaux titres de périodiques, veille technologique concernant les sites internet proposant des textes littéraires et des bibliographies en ligne. La disparition des collections rend inéluctable la mise en œuvre des moyens techniques les plus novateurs pour retrouver un public aujourd'hui désemparé.

## ANNEXES

## ***ANNEXE 1***

### **Bilan du sinistre**

document préparé et présenté par M. Micol, directeur de la Bibliothèque centrale, le 24  
septembre 1999

**BILAN DES COLLECTIONS SAUVEGARDEES / PERDUES**

<b>TOPOGRAPHIE</b>	<b>COTES</b>	<b>NOMBRE D'OUVRAGES</b>	<b>DOMAINES INTELLECTUELS</b>	<b>BILAN</b>
DOME 5°ETAGE	XG Y Z THESES FRANCAISES LYON 2- LYON 3  THESES ANCIENNES 137030-137282	3 600 3 700 12 000  26 000	LANGUES RARES (dont arabe) GEOGRAPHIE HISTOIRE   45300	VOLUMES ENTIEREMENT DETRUIITS
DOME 4°ETAGE	W U S V XA XB XC XD XE XF  THESES ETRANGERES 137023-137255	6 000 1 900 7 400 5 600 2 000 8 100 5 200 6 550 5 600 2 500  7 500 (estimatif)	ART RELIGION PHILOSOPHIE SCIENCES SOCIALES LINGUISTIQUE ANGLAIS ALLEMAND LITTERATURE FRANCAISE LANGUES ROMANES LATIN-GREC  TOUTES DISCIPLINES  58350	VOLUMES ENTIEREMENT DETRUIITS            PRESERVEES SOUS RESERVE DE TRI ET DE DESINFECTION
DOME 3°ETAGE « COLLECTIONS »	J L M 162006-162575  165001-168270	9 700 21 500 900  65 300	DROIT PUBLIC ET PRIVE ECONOMIE SCIENCES SOCIALES COLLECTIONS (archéologic. histoire...)  COLLECTIONS TOUTES DISCIPLINES (littérature, histoire, philosophie, religion) 97400	VOLUMES DETRUIITS EN QUASI TOTALITE
SALLE DE LECTURE Salle principale Salle des sciences sociales		300  8 000		VOLUMES INDEMNES  VOLUMES INDEMNES

TOUR CARREE SUD 3°ETAGE (dans la continuité des magasins des collections)	116000 117000 118000  G H J K  ATLAS A387-A560  162172-166032	3 600  1 900 600 9 700 3 600  publications rangées sous boîtes archives	OUVRAGES ANCIENS (XIX°) Histoire . littérature, histoire du droit ...  GENERALITES DU DROIT HISOTIRE DU DROIT DROIT PUBLIC/SCIENCES POLITIQUES DROIT PRIVE  XX° siècle  NATIONS UNIES DEPOT 19400	VOLUMES ENTIEREMENT DETRUIITS
2°ETAGE	115001-115999  NOUVELLES COTES DE PERIODIQUES : De GP à ZP  ATLAS A 286-A385	700 mètres linéaires soit : 21 000	OUVRAGES ANCIENS (XIX°- début XX°) HISTOIRE, LITTERATURE, DROIT ET PERIODIQUES  Début XX° siècle  21000	VOLUMES ENTIEREMENT DETRUIITS
4 niveaux situés au-dessous des bureaux : -1, -2, -3, -4	136001-136999(4étages)  Fonds Walras : 137301-137999 90002-92298 103000-103166  100001-102999	27 000    10 000	PERIODIQUES ANCIENS / ECONOMIE, DROIT, ART, BULLETINS OFFICIELS... OUVRAGES XIX° siècle  37000	LES VOLUMES SONT SAUVES LES MESURES DE DESINFECTION ONT ETE PRISES. DES TRAVAUX DE RELIURE OU DE RESTAURATION SONT INDISPENSABLES
AILE SUD 2 niveaux situés au-dessus des bureaux	138000-138999 (2étages)  2° étage OUEST « la MORGUE » : 139001-139987	35 000  9 000	PERIODIQUES XIX° XX° LETTRES, HISTOIRE, DROIT, POLITIQUE (Annales, congrès, colloques, séminaires...)  44000	VOLUMES DETRUIITS SUR 2 NIVEAUX (soit 35000)  9000 VOLUMES TOUCHES PAR LE FEU ET NOIRCIS, RECUPERABLES (bloc texte intact) DES TRAVAUX DE RELIURE SONT INDISPENSABLES.

A

TOUR CARREE NORD 3 <sup>e</sup> ETAGE (dans la continuité des magasins des collections)	137001 à 137022  176001 à 176202	Thèses rangées sous boîtes archives et périodiques ensemble : 10 000 volumes	Toutes disciplines  Lettres et sciences humaines  10 000	VOLUMES INDEMNES
2 <sup>e</sup> ETAGE (dans la continuité du prêt libre accès)	67851 0 88477	20 000	Fonds ancien XVII – XVIII – XIX (en majeure partie)  20 000	VOLUMES INDEMNES
AILE NORD Fonds En libre accès	Cotes en lettres de secteur	12 000	Toutes disciplines lettres et sciences humaines  12 000	VOLUMES INDEMNES
1 <sup>er</sup> étage  2 <sup>ème</sup> étage	2 000 à 28599  28600 à 67850	65 000	Ouvrages anciens XVI – XVII – XVIII : 7 500 XIX : 57 500  65 000	VOLUMES INDEMNES
Salle de références	Bibliographies générales et spécialisées catalogues de bibliothèques inventaires, encyclopédies, dictionnaires...	11 000	Toutes disciplines lettres et sciences humaines  11 000	VOLUMES INDEMNES

<b>RESERVES AILE SUD</b>  Réserve 1  Réserve 2		5 000  250	HISTOIRE RELIGION LETTRES ART  5 250	<b>VOLUMES INDEMNES</b>  LES VOLUMES SONT SAUVES. LES OPERATIONS DE LYOPHILISATION ONT EU LIEU. DES TRAVAUX DE RESTAURATION SONT A PREVOIR (reliures brisées, plats abimés) stockage à la BM de Lyon
<b>RESERVE ATRIUM (sous-sol du dôme)</b>		4 000	HISTOIRE RELIGION LETTRES  4 000	LES VOLUMES SONT SAUVES. LES MESURES DE DESINFECTION ONT ETE PRISES. DES TRAVAUX DE RESTAURATION SONT A ENVISAGER. (stockage à la BM de Lyon)

## **ANNEXE 2**

**Plans de la nouvelle bibliothèque**  
Communauté urbaine de Lyon : « Description de l'opération »





*Implantation à Lyon de l'Ecole Normale Supérieure  
Lettres et Sciences Humaines  
et d'une Bibliothèque de recherche associée*

**" DESCRIPTION DE L'OPERATION " :**

L'agglomération lyonnaise accueillera l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines sur le site de Lyon-Gerland, dès la rentrée 2000, ainsi que l'a entériné le comité interministériel d'aménagement du territoire du 10 avril 1997.

Cette délocalisation contribuera au développement du Pôle Universitaire Lyonnais et confortera l'image de compétence de l'agglomération, par ses activités d'enseignement et de recherche de haut niveau.

Le site retenu couvre une surface d'environ 7,8 ha, délimité par les avenues Jean-Jaurès, Debourg et la rue André Bollier ; il sera desservi par une station de métro de la ligne B.

Le projet, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, comprend la construction :

- de l'école proprement dite (avec des structures d'enseignement et de recherche, d'administration et de production),
- d'une importante bibliothèque "associée" entre l'ENS et les universités Lyon 2 et Lyon 3, d'une superficie d'environ 15 000 m<sup>2</sup>,
- et d'une résidence de 352 chambres, dont la réalisation est confiée à Logirel, SA d'HLM,

et l'aménagement de 2 espaces publics : le parvis et le mail.

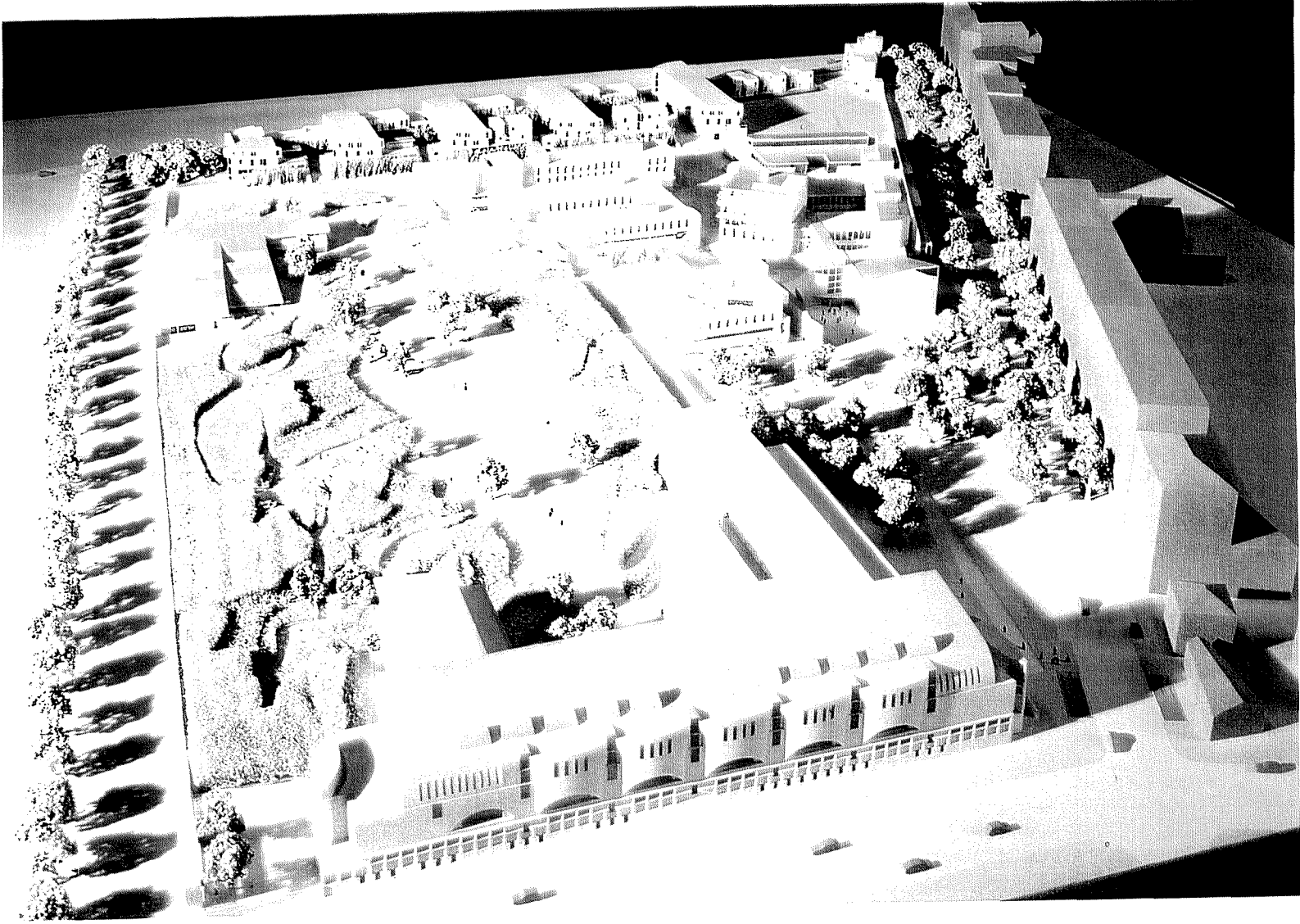
L'ensemble du programme induira une construction d'une superficie de 54 000 m<sup>2</sup>.

Cette opération a fait l'objet d'un concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse auquel ont répondu 71 candidats

L'équipe lauréate est composée du cabinet d'architectes Henri et Bruno GAUDIN et des Bureaux d'Etudes Techniques : OTH, PATMO (économiste), COPIBAT (Ordonnancement-Pilotage-Coordination).

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit un début des travaux en février 1999 pour une rentrée en octobre 2000.

Le coût global de l'opération est actuellement estimé à 675 MF TTC, dont 180 MF financés par l'Etat et 50 MF par Logirel. Le solde est pris en charge par les quatre collectivités concernées : la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône, à hauteur de 30% chacune, le Grand Lyon pour 25% et la Ville de Lyon pour 15%.



### **ANNEXE 3**

Communiqué du Pôle Universitaire Lyonnais pour la reconstitution du fonds  
juillet 1999

## COMMUNIQUÉ

### Pour la reconstitution de la Bibliothèque interuniversitaire de Lyon

Le Président du Pôle Universitaire Lyonnais [1] communique:

Suite à l'incendie qui a détruit près de 80% des fonds de la Bibliothèque Interuniversitaire Lyon2-Lyon3, le Pôle Universitaire Lyonnais et l'Association des Amis de l'Université de Lyon ont décidé, en accord avec les Présidents des établissements concernés, de créer une Fondation qui s'attachera à reconstituer un potentiel documentaire à la mesure de ce que représente l'Université lyonnaise dans l'enseignement supérieur et la recherche en Lettres, Arts, Sciences de l'homme et de la société. Roger CHARTIER, Professeur à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, a accepté de coordonner le Comité scientifique international qui sera prochainement installé à cette fin.

Ils lancent un appel à tous ceux qui, à titre collectif ou à titre privé, accepteraient d'apporter leur concours à ce projet, soit sous forme de don d'ouvrages ou de collections, soit sous celle d'une aide financière. Ils les remercient de s'adresser d'ores et déjà, pour tout renseignement ou toute proposition, à la cellule mise en place par le Pôle Universitaire Lyonnais et les personnels de la Bibliothèque Interuniversitaire, à l'un des points suivants:

Téléphone: +33 (0)4 72 72 44 14

Télécopie: +33 (0)4 72 43 26 40 \*

E-mail:

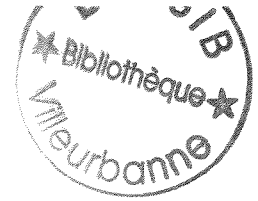
\*un autre numéro sera diffusé ultérieurement

---

[1] Le Pôle Universitaire Lyonnais (P.U.L.) regroupe, outre les trois universités lyonnaises, l'École Normale Supérieure, l'École Centrale et l'INSA. Une récente modification de ses statuts prévoit que d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche puissent y adhérer comme membres associés.

## **ANNEXE 4**

Evaluation des publics potentiels de la Bibliothèque d'étude et de recherche  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles



## Evaluation du public potentiel de la Bibliothèque d'étude et de recherche 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles

Dernière estimation pour la **Bibliothèque centrale** (Source de référence : *Annuaire des bibliothèques universitaires 1997*)

Nombre d'étudiants inscrits : 8419

Nombre d'enseignants et chercheurs inscrits : 311

Autres lecteurs inscrits : 2103

Total : 10 833 dont 2 247 étudiants de 1<sup>er</sup> cycle

Nombre d'entrées : 223 045

**LYON 2** (Source pour les données 1998/99 : Bureau des études statistiques et bureau des personnels de l'Université de Lyon 2, septembre 1999)

Nombre d'étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles (Le premier chiffre correspond au nombre d'étudiants poursuivant leurs études sur le site des quais, le second au nombre d'étudiants suivant leurs cours à Bron) : Histoire : 1388 et 917

Lettres : 1897 et 738

Langues : 951 et 565

Nombre des enseignants et chercheurs : 243

**Total du public potentiel Lyon 2 : 4470**

**LYON 3** (Source pour les données 1998/99 : bureaux de la scolarité des Facultés de Lyon 3)

Nombre d'étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles : Histoire : 339

Lettres : 468

Langues : 715

Philosophie : 450

Nombre d'enseignants : 220

**Total du public potentiel Lyon 3 : 2192**

**Ecole normale supérieure de Fontenay Saint-Cloud :**

Nombre d'élèves : environ 570 dont 30 en sciences économiques (hors carte documentaire)

Nombre d'enseignants : 104 dont 60 en lettres, langues et sciences humaines<sup>1</sup>

**Total du public potentiel de l'ENS-FCL : 630**

---

<sup>1</sup> Compte tenu de la délocalisation, il n'est pas possible de prendre en considération le nombre important d'archicubes (anciens élèves) qui fréquentent la bibliothèque : on peut raisonnablement penser qu'ils ne feront pas tous le voyage de Lyon !

**ANNEXE 5**

Enquête sur les besoins du publics



8

## ENQUÊTE

1/ Précisez votre statut : étudiant / enseignant / enseignant-chercheur / chercheur

2/ Indiquez votre domaine précis de recherche ou d'enseignement :

3/ Appartenez-vous à une équipe de recherche particulière :

4/ Quelles bibliothèques fréquentiez-vous en 1998/99 ?

Quelles bibliothèques allez-vous fréquenter en 1999/2000 ?

Attendez-vous que la documentation dont vous avez besoin soit réunie en un lieu unique ?

5/ Le choix des bibliothèques que vous fréquentez tient-il à leur ressources documentaires uniquement ?

Si non, vos choix tiennent-ils à des raisons pratiques (déplacement, place disponible, accueil, services fournis) ?

6/ Quelles sont les ressources documentaires qui sont indispensables pour vous (n'hésitez pas à indiquer des titres précis d'ouvrages ou de collections à titre d'exemples) ?

Quelles sont les ressources documentaires qui sont indispensables pour vos étudiants ?

7/ Comment avez-vous accès aux sources de votre recherche : vous possédez personnellement les textes ? Vous les consultez prioritairement en bibliothèque ? vous les consultez dans un centre de recherche ?

8/ Utilisez-vous prioritairement des documents récents (précisez la date) ou plus anciens (précisez le sens de l'expression) ?

9/ Dans votre discipline, à combien évaluez-vous la part de documentation en langue étrangère ?

10/A quel moment de votre travail êtes-vous le plus « avide » de documentation ?

11/ Pratiquez-vous le feuilletage de revues ou d'ouvrages ? Dans quels buts ?

12/ Quels sont les types de documents que vous faites acheter par la bibliothèque ? Sous quelle forme faites-vous ces demandes ?

13/ Comment vous procurez-vous les actes des colloques qui vous intéressent (que vous y participiez ou non) ?

14/ Pratiquez-vous l'échange de documents entre chercheurs ?

15/ Avez-vous recours à des documents électroniques ? Lesquels ? Utilisez-vous l'Internet ?

Quels sont les apports de ces types de documents dans votre discipline ?

Quels sont les documents qui vont vous faire le plus défaut en cette rentrée sinistrée et qui entreraient selon vous dans un programme urgent de numérisation ?



## **ANNEXE 6**

Grille d'analyse des réponses à l'enquête

ANALYSE DES REPONSES DES ENSEIGNANTS ET DES CHERCHEURS A L'ENQUÊTE  
SUR LA POLITIQUE D'ACQUISITION

Niveau

nombre de réponses au 26/11/1999

références

1. Statuts :
2. Domaine / Equipe de recherche :
3. Bibliothèques fréquentées :
4. Ressources documentaires prioritaires :
  - 4.1. Pour la recherche :
  - 4.2. Pour les étudiants :
5. Localisation des ressources :
6. Extension chronologique des documents utilisés :
7. Couverture linguistique :
8. Supports utilisés :
9. Pratique du butinage :
10. Formes souhaitées de collaboration avec la bibliothèque :
11. Suggestions pour le programme de numérisation :

## **ANNEXE 7**

Budget retenu pour les crédits exceptionnels (1<sup>ère</sup> tranche)

### Objectifs d'acquisition à court terme

Objectif : 57 000 volumes à acquérir en 3 ans soit 19 000 par an.

Budget global : 5 070 000 F par an soit 15 200 000 F sur 3 ans.

**Budget 1<sup>ère</sup> tranche : 1 200 000 F + 690 000 F (crédit CNL)= 1 890 000 F**

**Part allouée au chapitre des généralités sur budget 1<sup>ère</sup> tranche (hors CNL) : 5%  
soit 60 000 F**

#### 1. Pôle littératures et langues :

Objectif sur 3 ans : 26 000 volumes à 250 F en moyenne par vol. soit 6 500 000 F, soit 42,8% du total.

Objectif pour 1999/2000: 8 600 volumes

**Budget 1<sup>ère</sup> tranche : 42,8% de 1 140 000F**

**+ 42,8% de 690 000F uniquement pour la littérature française**

**= 487 920 F+ 295 320 F**

**= 783 240 F (env. 3130 vol.)**

<i>Sous -domaines</i>	<i>ratios</i>	<i>répartition du budget</i>
Langue et littérature française	50%	243 960 F + 295 320 F (2160 vol.)
Langue et littérature anglo-saxonne	25%	121 980 F (490 vol.)
Langue et littérature allemande	10%	48 792 F (190 vol.)
Langues et littératures romanes	10%	48 792 F (190 vol.)
Langue et littérature arabe	5%	24 396 F (100 vol.)

#### 2. Pôle histoire :

Objectif sur 3 ans : 19 000 volumes à 300 F en moyenne par vol. soit 5 700 000 F, soit 37,5% du total.

Objectif pour 1999/2000 : 6300 volumes

**Budget 1<sup>ère</sup> tranche : 37,5% de 1 140 000F**

**+ 37,5% de 690 000F**

**= 686 250 F (env.2280 volumes)**

<i>Périodes</i>	<i>ratios</i>	<i>budget</i>
Antiquité	10%	68 625F (env.230 vol.)
Moyen-Âge	30%	205 875 F (env.680 vol.)
Histoire moderne	30%	205 875 F (env.680 vol.)
Histoire contemporaine	30%	205 875 F (env.680 vol.)

#### 3. Pôle philosophie :

Objectif sur 3 ans : 12 000 volumes à 250 F en moyen par volume, soit 3 000 000 F, soit 19,7% du total.

Objectif pour 1999/2000: 4000 volumes

**Budget 1<sup>ère</sup> tranche : 19,7% de 1 140 000F**  
**+ 19,7% de 690 000F**  
**= 360 510 F (soit env.1140 vol.)**

<i>Périodes</i>	<i>ratios</i>	<i>budget</i>
Antiquité	15%	54 075 F (env. 220 vol.)
Moyen-Âge/ Renaissance	5%	18 025F (env. 70 vol.)
16 <sup>ème</sup> /17 <sup>ème</sup> siècle	15%	54 075 F (env. 220 vol.)
18 <sup>ème</sup> siècle	15%	54 075 F (env. 220 vol.)
19 <sup>ème</sup> siècle	15%	54 075F (env. 220 vol.)
20 <sup>ème</sup> siècle	20%	72 102 F (env. 280 vol.)
Religion et disciplines annexes	10%	36 050 F(env. 140 vol.)
Philosophie orientale	5%	18 025 F (env.70 vol.)

*Cette première tranche devrait permettre d'acheter environ 6850 vol. sans compter les ouvrages de généralités. Cela représente 36% du total de volumes à acquérir pour septembre 2000 (19 000). Le budget supplémentaire nécessaire est de 3 176 700 F pour atteindre les objectifs fixés.*

## **ANNEXE 8**

Schéma d'orientation générale des collections

## ORIENTATION GENERALE DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE LYON 2-LYON 3

Le sinistre du 12 juin dernier a entraîné, outre de graves dommages pour le patrimoine architectural lyonnais, des pertes désastreuses pour les collections françaises et étrangères conservées à la Bibliothèque Centrale Droit-Lettres, certaines depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, époque de sa création. Les chercheurs lyonnais se sont trouvés soudain privés de leurs outils de travail au moment même où Lyon faisait plus que jamais figure de pôle d'attraction pour la recherche en lettres et en sciences humaines, grâce au dépôt de la Bibliothèque des Fontaines à la Bibliothèque municipale et à l'arrivée prochaine de l'ENS Fontenay-Saint-Cloud sur le site de Jaurès. L'urgence de la situation est accrue par l'imminence de la rentrée étudiante qui va trouver le personnel de la Bibliothèque centrale encore accaparé par les tâches de sauvegarde des collections détériorées et la collecte des dons. La mise à disposition du site Chevreul-Bancel par le Conseil Général constitue une réponse très attendue bien que partielle à la pression documentaire, puisque les collections que l'on prêtait habituellement ont disparu. Il faut donc bien mesurer l'urgence de la reprise des missions de la Bibliothèque Centrale de collecte, de signalement, de conservation et de communication des collections dans la perspective de la nouvelle bibliothèque qui voit le jour en ce moment sur le site de Jaurès.

### **Définition de l'offre documentaire de la bibliothèque du site de Jaurès**

1. Les lignes de force :

#### 1.1 Des collections de référence générale :

L'histoire des collections de la Bibliothèque Centrale depuis ses origines n'a pas été marquée de préférence à l'exhaustivité dans les domaines des Lettres ni des Sciences humaines. Cependant, on peut affirmer que le caractère généraliste des collections avait été élevé à un niveau de *référence* constituant un recours irremplaçable pour les chercheurs mais aussi pour les étudiants. Il s'agit aujourd'hui de renouer avec cette tradition en prévoyant un fonds important en libre accès mettant à la disposition immédiate des lecteurs aussi bien les sources que les outils indispensables à la recherche. Ce caractère de **bibliothèque de recherche et d'étude** rend compte de l'évolution de la recherche contemporaine marquée par de nouvelles problématiques issues bien souvent de questionnements interdisciplinaires. Dans cette orientation, la confrontation des sources et l'utilisation d'outils auxiliaires de la recherche sont de recours constants.

Cependant, la bibliothèque s'inscrira dans le cadre de l'environnement documentaire proposé aux étudiants et aux chercheurs des Universités de Lyon : SCD de Lyon II et de Lyon III ainsi que les bibliothèques qui y sont intégrées, bibliothèque de la Maison de l'Orient, Bibliothèque municipale de la ville de Lyon et bientôt bibliothèque de l'ENS Fontenay-Saint-Cloud, pour dresser une topographie rapide.

La bibliothèque du site de Jaurès, dans les domaines de la Philosophie, de l'Histoire, des Langues et littératures françaises et étrangères a donc vocation d'offrir **une documentation de référence en libre accès, largement accessible et complémentaire de celle constituée par les autres bibliothèques, particulièrement celle de l'ENS.**

#### 1.2 La documentation étrangère:

L'importance de **la documentation internationale doit faire partie des atouts de la bibliothèque** du site de Jaurès. L'ouverture sur les productions étrangères est l'une des forces des bibliothèques anglo-saxonnes et l'un des points faibles de l'offre documentaire de la région Rhône-Alpes. Il faut par conséquent, que la future bibliothèque prenne en compte cet objectif et se dote des moyens pour le mettre en valeur : définition d'axes prioritaires pour les collections, élaboration d'une politique d'acquisition d'outils complémentaires, qu'il s'agisse de produits imprimés, de cédéroms ou de bases de données, en étant particulièrement attentif à la production internationale.

### 1.3 Des collections de textes en libre accès :

Mettre en **libre accès** la production nationale, les grandes séries savantes valorise une forme de consultation où chaque chercheur élabore lui-même sa problématique à partir de sources sélectionnées et constitue à ce titre un enjeu essentiel pour une bibliothèque de recherche et d'étude. L'aide à la sélection fera appel à des commissions spécialisées qui aideront à dégager les orientations fondamentales de la recherche. De plus, en privilégiant les sources de la recherche, la bibliothèque contribuera à la formation des étudiants et des "apprentis" chercheurs qui constitueront une part appréciable de son public. La bibliothèque ne saurait manquer en effet à sa mission d'accueil et d'éducation des étudiants dans leur ensemble.

Les textes devraient donc représenter environ deux tiers des titres, un tiers revenant aux commentaires et aux critiques. Cette répartition appelle bien entendu des nuances selon les disciplines mais les textes figureront en bonne part également en histoire bien que dans cette discipline, la collecte des sources devra prendre assez rapidement la forme d'une reconstitution des documents perdus.

### 2. Typologie de l'offre en fonction des principaux publics :

2.1 Les hypothèses présentées ici ne préjugent pas d'études plus précises à mener sur les publics mais constituent le cadre minimal nécessaire pour s'engager dans un plan d'acquisition aussi massif que celui requis par la disparition des fonds de la Bibliothèque Centrale.

D'une part la bibliothèque s'adressera aux étudiants, aux personnes en formation continue, aux enseignants. Ce public sera surtout intéressé par :

- les ouvrages de référence
- les textes difficiles d'accès dans les établissements déjà existants
- les fonds internationaux et étrangers
- le service bibliographique
- la dimension patrimoniale des collections

D'autre part, la bibliothèque accueillera des chercheurs et universitaires, des étudiants à partir de la maîtrise qui seront plus particulièrement concernés par :

- les éditions de sources
- les outils auxiliaires de la recherche
- les corpus théoriques
- les thèses
- les périodiques universitaires
- une sélection de colloques

### 2.2 Les quatre catégories principales de documents :

- ◆ **les textes littéraires ou philosophiques** (dans l'édition la plus complète ou la mieux établie, suivant le niveau et l'importance de l'auteur, correspondance, journal intime, notes de travail publiées, en langue originale avec traduction).
- ◆ **les outils auxiliaires de la recherche** heureusement préservés à la Bibliothèque centrale mais amplifiés (bibliographies générales et spécialisées, courantes ou rétrospectives, catalogues de bibliothèques, inventaires d'archives, encyclopédies, dictionnaires, atlas, annuaires divers). On accentuera dans ce domaine la variété des supports, le recours à des documents électroniques étant valorisé.
- ◆ **une sélection des résultats de la recherche**, soit parmi les travaux ayant fait date ou soit parmi ceux, même très contemporains, qui apportent du nouveau dans la compréhension des connaissances (problématique, méthodologie, interprétation neuves).
- ◆ **les périodiques** sont, pour ce dernier aspect, très importants et un choix très large devra être proposé, qu'il s'agisse de collections rétrospectives en nombre limité sur plusieurs décennies ou de titres récents en nombre plus grand. Les pertes considérables enregistrées après l'incendie du 12 juin dernier rendent indispensable une mise en cohérence des abonnements de la Bibliothèque centrale avec les



champs documentaires qui lui sont impartis dans le cadre coopératif lyonnais. En tout état de cause, le nombre d'abonnements à des périodiques ne doit pas diminuer mais le choix de revues s'affiner, par complémentarité notamment, avec celui de l'ENS.

### 2.3 La couverture linguistique pour le libre accès :

Globalement, compte tenu de la production éditoriale française, les titres français atteindront le tiers de l'ensemble. Cette tendance sera toutefois tempérée dans le pôle de littérature où les textes en langue française seront privilégiés pour atteindre plus de 60% des titres. On prendra en compte également les observations du public actuel des bibliothèques des universités lyonnaises, peu porté à la lecture en langue étrangère, tout en encourageant le développement d'une pratique des langues en vérité indispensable au niveau requis. Mais les traductions seront donc présentes dans les trois pôles documentaires, l'exigence de lisibilité maximale étant imposée par le concept de bibliothèque de référence. Pour les chercheurs, la présence de traductions renforcera les possibilités d'interdisciplinarité, les fonds de recherche n'étant pas destinés exclusivement aux chercheurs d'une seule discipline.

Pour les textes en langue originale, l'anglais, langue véhiculaire de la recherche de niveau international, sera privilégié. Cependant les grandes collections en langue allemande ou italienne sont indispensables. En règle générale, on prendra en considération les orientations méditerranéennes d'une partie de la recherche lyonnaise pour accentuer la couverture des langues romanes. Les autres langues seront délibérément peu représentées, sauf prescription particulière de certains chercheurs ayant des difficultés à trouver des documents dans leur langue d'étude, les bibliothèques de langues se chargeant de la documentation pour de nombreux domaines linguistiques.

En ce qui concerne l'arabe, compte tenu de la richesse de la production littéraire arabe (vingt pays environ à couvrir) et le nombre relativement modeste de volumes impartis, on privilégiera l'accès aux documents littéraires et historiques à destination des chercheurs de haut niveau auquel on adjoindra un choix de titres de portée générale pour des lecteurs familiarisés avec la langue arabe, c'est-à-dire à partir du 2<sup>ème</sup> cycle.

Enfin, on accordera une place particulière pour les langues et littératures grecque et latine. Il apparaît en effet qu'il s'agit d'un domaine privilégié où peut jouer l'interdisciplinarité car il s'agit de collections intéressantes à la fois l'historien, le juriste, le littéraire ou le philosophe. Cela nécessitera une couverture linguistique n'excluant pas les traductions.

### 2.4 Les supports :

Dans la perspective de proposer les documents les plus adaptés à la recherche, une réflexion générale sur le choix des supports sera lancée. Elle portera particulièrement sur la place accordée aux documents électroniques. La politique d'acquisition prendra en compte la production de cédéroms, l'accès à des bases de données et l'opportunité de numériser certains corpus. La numérisation paraît être, dans la situation actuelle, une solution très intéressante en ce qui concerne la reconstitution de collections, qu'il s'agisse de monographies ou de périodiques, irrémédiablement perdues par la Bibliothèque et difficiles à retrouver sous leur forme originale. Un inventaire des besoins documentaires sur ce type de support et des localisations des documents perdus sera mise en place très prochainement.

### 3. Organisation générale des salles de lecture :

Les objectifs dégagés précédemment et les exigences de la carte documentaire ont conduit à découper les espaces publics de la bibliothèque en grands pôles de lecture et de consultation :

- **trois pôles thématiques** : *philosophie et disciplines annexes* (soit les indices 100 et 200 de la classification Dewey); *littératures et langues* (soit les indices 400 et 800); *histoire* (300 et 900). Le regroupement des disciplines qui préside à cette répartition tient compte de la mise en pratique de méthodes voisines, de l'utilisation de sources communes mais n'inscrit pas de cloisonnement strict car le lecteur installé dans un pôle pourra se faire communiquer depuis les magasins tout document, quel qu'en soit le sujet, appartenant à d'autres pôles, exception

faite des documents trop fragiles ou consultables uniquement dans le pôle du fonds ancien. Chacun de ces pôles présente une capacité de 28 000 volumes environ.

- **le pôle réservé au fonds ancien** correspond à la mission patrimoniale de la Bibliothèque Centrale depuis longtemps établie : sur une surface ouverte au public de 423 m<sup>2</sup>, il offre une capacité de 24 000 volumes et comportera 44 places assises.
- **la salle des périodiques** : sur une surface de 1080 m<sup>2</sup>, elle comportera 166 places assises et elle permettra de présenter en libre accès l'équivalent de 32 500 volumes, soit la totalité des abonnements actuellement souscrits et une partie des livraisons des années antérieures.
- **la salle de bibliographie** : les instruments de la recherche seront présentés sur une surface de 279m<sup>2</sup> offrant une capacité de 7500 volumes et 40 places assises.

#### 4. Les axes de la politique documentaire :

Depuis janvier 1998, la réindexation des ouvrages suivant la classification Dewey se poursuivait dans les magasins de la Bibliothèque Centrale. Avant l'incendie, un bilan établissait à 32 283 le nombre des titres susceptibles d'intégrer les pôles de libre accès du site de Jaurès. Ce nombre apparaissait déjà insuffisant : il permet aujourd'hui de mesurer l'urgence et l'ampleur des acquisitions qu'il faut prévoir si l'on ne veut pas que les rayonnages des salles de lecture de la future bibliothèque soient vides d'ouvrages au jour de leur installation.

C'est sur les trois prochaines années qu'il faut prévoir un effort d'acquisition considérable si l'on veut constituer un fonds de qualité pour les chercheurs et les étudiants lyonnais.

Les orientations générales qui suivent ont seulement pour but de déterminer les volumes documentaires qu'il conviendrait d'acquérir et de traiter pour l'ouverture de la bibliothèque : Les répartitions des collections proposées ci-dessous ont été élaborées à partir de la connaissance de ce qui constituait le fonds de la Bibliothèque Centrale, des orientations de la recherche lyonnaise et des évaluations faites par les groupes de travail de la Bibliothèque De France en 1994 :

#### 1. Pôle de littératures et langues :

Objectif sur 3 ans : 21 000 ouvrages

Objectif sur 1999/2000 : 7 000 ouvrages

Prix moyen/ ouvrage : 250F soit 1 750 000F

langue et littérature française : 50%

langue et littératures anglo-saxonne : 25%

langue et littératures allemandes : 10%

langues et littératures romanes : 10%

langue et littératures arabes : 5%

#### 2. Pôle d'histoire :

Objectif sur 3 ans : 21 000 ouvrages

Objectif sur 1999/2000 : 7 000 ouvrages

Prix moyen/ ouvrage : 250F soit 1 750 000F

Antiquité : 10%

Moyen-Âge : 30%

Histoire moderne : 30%

Histoire contemporaine : 30%

#### 3. Pôle de philosophie :

Objectif sur 3 ans : 15 000 ouvrages

Objectif sur 1999/2000 : 5000 ouvrages

Prix moyen/ ouvrage : 250F soit 1 250 000F

Antiquité : 15%

Moyen-Âge/ Renaissance : 5%

16<sup>e</sup>/17<sup>e</sup> siècles : 15%

18<sup>e</sup> siècle : 15%  
19<sup>e</sup> siècle : 15%  
20<sup>e</sup> siècle : 20%  
religion et disciplines annexes : 10%  
philosophie orientale : 5%

Estimation financière globale : 4 750 000 par an soit 14 250 000F sur 3 ans.

Au total, la bibliothèque du site de Jaurès offrira sur **4 400m<sup>2</sup>** d'espaces publics, **736 places assises** pour les lecteurs (dont près des 2/3 avec des possibilités de connexion informatique) et une capacité de 116 500 volumes en libre accès. Les objectifs fixés permettraient d'atteindre près de 10% de cette capacité pour la 1<sup>ère</sup> année et 50% au terme de 3 années. Les efforts à fournir concernant la politique documentaire sont importants, mais c'est à cette condition que la bibliothèque de Jaurès sera à même de remplir pleinement sa mission éducative et d'occuper une place importante dans l'Université lyonnaise.

Le Directeur de la Bibliothèque Centrale,  
Charles Micol

*Rectificatif :*

**1. Pôle littératures et langues :**

Objectif sur 3 ans : 26 000 volumes

Objectif sur 1999/2000 : 8 600 volumes

Prix moyen / volume : 250F soit 2 150 000F pour 1999/2000

**2. Pôle histoire :**

Objectif sur 3 ans : 19 000 volumes

Objectif sur 1999/2000 : 6300 volumes

Prix moyen/ volume : 300F soit 1 890 000F pour 1999/2000

**3. Pôle philosophie :**

Objectif sur 3 ans : 12 000 volumes

Objectif sur 1999/2000 : 4000 volumes

Prix moyen / volume : 250F soit 1 000 000F pour 1999/2000

Le budget global s'élève en fait à 5 040 000F sans compter les généralités.

## **ANNEXE 9**

Grilles de sélection

## Grille d'aide à la sélection des acquisitions

Objectif de la grille : formaliser des critères auxquels les acquéreurs puissent se référer pour sélectionner des acquisitions dans l'urgence.

Méthode : on attribue une note à chacun des critères cf. ci-dessous les échelles de notation. L'évaluation est croissante. Au terme d'une première sélection, on évalue à quelle part budgétaire équivaut tous les totaux et on détermine alors quelle note correspond au mieux au budget alloué.

1	2	3	4	5	6	7	8
Priorité	Support	Rech.lyonn	Couv.ling	Actualité	Références	Dispon	Prix

Commentaires :

1. Echelle des priorités : -1 = non prioritaire  
   2 = apparat critique des auteurs secondaires  
   3 = textes des auteurs secondaires  
   4 = apparat critique des auteurs de référence  
   5 = textes des auteurs de référence

Remarque : cette échelle est à redéfinir pour l'histoire.

2. Support : -5 = manuels  
   -1 = cédéroms  
   0 = livres

En attendant d'avoir des informations précises permettant de procéder à des achats de documents électroniques, on privilégie dans un premier temps les livres.

3. Recherche lyonnaise : on prend en considération l'adéquation de la bibliothèque avec son lectorat. On ajoutera donc 2 à tous les ouvrages intéressant directement les axes de recherche dans les universités lyonnaises (se référer à l'enquête en cours, à la liste des thèses et aux intitulés des centres de recherche, voire des cours).

4. Couverture linguistique : 0 = ouvrage traduit  
   2 = ouvrage en langue originale

Remarque : On ajoutera donc 2 à des ouvrages français en français pour ne pas accorder une importance plus grande à des ouvrages de critique étrangère qu'aux sources de la recherche en littérature française. Cette échelle est à réévaluer pour les autres domaines : en particulier, les acquisitions en langue étrangère en histoire doivent être prudentes (achat de traductions dès qu'elles existent).

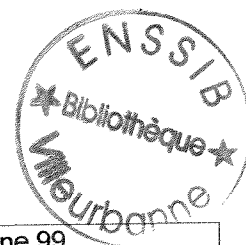
5. Actualité : pondérer de 1 tous les ouvrages entrant dans les programmes de commémoration ou ceux des concours (cf. site des célébrations nationales : [www.culture.fr/culture/actual](http://www.culture.fr/culture/actual))

6. Références

7. Disponibilité : on notera -5 un ouvrage non disponible

8. Prix

Cette grille est à discuter et à affiner. C'est une base de travail. On trouvera ci-joint un exemple d'application.



Exemple

grille d'aide à la sélection. Exemple: dépouillement du catalogue P.U.F automne 99							
Priorité	Support	Rech.lyon.	Couv.ling.	Références	Prix		
-1	0	0	2	Louis Marin. L'écriture de soi. Coll. "Collège international de philosophie" ISBN: 2013 049922 8	98,00 F	1	
4	0	1	2	Louis Marin. Pascal et Port-Royal. Coll. "Collège international de philosophie" ISBN:	200,00 F	7	
3	0	1	2	Etre matérialiste à l'âge des Lumières. Mélanges offerts à Roland Desné. Coll. "Ecriture". ISBN: 2 13 050007 2	228,00 F	6	
3	0	0	2	La tragédie à l'époque d'Henri III. Coll. "Théâtre français de la Renaissance". 2ème série vol.1 ISBN: 8 82 2247167	300,00 F	5	
3	0	0	2	Lahontan. Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un Sauvage dans l'Amérique. Coll. "XVIIIème siècle" ISBN: 2 90 422769 5	90,00 F	5	
3	0	0	2	Charles Pinot-Duclos. Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du XVIIIème siècle. Coll. "XVIIIème siècle". ISBN: 2 90 422713 X	95,00 F	5	
3	0	0	2	Rivarol. Petit dictionnaire des grands hommes de la Révolution. Coll. "XVIIIème siècle". ISBN: 2 90 422721 0	85,00 F	5	
3	0	1	2	Guillaume du Vair. De la prière. Coll. "Petite collection Atopia". ISBN: 2 84 137081 X	55,00 F	6	
2	0	0	0	Manola Antonioli. L'écriture de Maurice Blanchot. Coll. "Philosophie-Epistémologie". ISBN: 2 84 1741613	135,00 F	2	
4	0	0	2+1 (actualité)	Pierre Barbéris. Le monde de Balzac. Coll. "Déplacements littéraires". ISBN: 2 84 174163 X	220,00 F	7	
2	0	0	2	Nicole Hafid-Martin. Volney. Coll. "Bibliographie des écrivains français". ISBN: 2 88 660920 5	270,00 F	4	
<b>TOTAL</b>							
1		98,00 F					
2		135,00 F					
4		270,00 F					
5		570,00 F					
6		228,00 F					
7		420,00 F					

Si le budget est de 1300F, les livres ayant atteint 5, 6 et 7 peuvent être achetés, les autres restent sélectionnés pour une autre tranche du budget.